



NATIONS UNIES

BUREAU DES AFFAIRES
JURIDIQUES

OFFICE CONTRE LA DROGUE ET
LE CRIME

Cérémonie spéciale des traités pour la promotion des conventions universelles contre le terrorisme et contre le crime et pour la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé

Information préliminaire

Le Bureau des affaires juridiques et l'Office contre la drogue et le crime (ONUDC) organiseront conjointement une Cérémonie Spéciale des Traités durant la 18^{ème} séance de la Commission pour la prévention du crime et de la justice pénale qui se tiendra au Centre International de Vienne le 20 avril 2009. A l'occasion de cette cérémonie, les États auront la possibilité de déposer des instruments de ratification et d'accession ou de remettre les notifications d'autorités désignées, requises sous certains des traités mis en lumière.

Pendant cet événement, les traités suivants dont le Secrétaire général des Nations Unies est le dépositaire seront mis en lumière:

- *Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques (1973)*
- *Convention internationale contre la prise d'otages (1979)*
- *Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif (1997)*
- *Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (1999)*
- *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000)*
- *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000)*
- *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000)*
- *Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2001)*
- *Convention des Nations Unies contre la corruption (2003)*
- *Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (2005)*
- *Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (1994)*
- *Protocole facultatif relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (2005)*

Les délégations comptant déposer des instruments ou des notifications pendant la Cérémonie spéciale des traités pourront informer leurs gouvernements pour qu'ils puissent compléter les procédures nationales requises.

De plus amples informations concernant la Cérémonie sont disponibles à la Section des traités, *Bureau des affaires juridiques des Nations Unies* à New York (contactez Mme Sherry Holbrook au +1 212 963 6922 ou Mme Annebeth Rosenboom au +1 212 963 5048), ou au Service de la prévention du terrorisme de l'*Office des Nations Unies contre la drogue et le crime* à Vienne (contactez Mme. Petya Dimitrova ou Mme. Dolgor Solongo au +43 1 26060 ext. 5667 à 5566). Pour plus d'information merci de consulter le lien suivant: <http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/special-treaty-event-2009.html>